

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00422
Numéro SIREN : 837 760 834
Nom ou dénomination : 7 ID PACA

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2018 sous le numéro de dépôt 5209

7 ID PACA
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : Résidence les Nymphes Bâtiment B1, Rue Georges Leygues
83100 TOULON
837 760 834 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 08 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit mars, à seize heures.

Les associés de la société 7 ID PACA, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Résidence les Nymphes Bâtiment B1, Rue Georges Leygues 83100 TOULON, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

La Société DAKIA ET THEVENIN ASSOCIES, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété représentée par son Président, Monsieur Nicolas THEVENIN,

Monsieur Alexandre POU GEOISE, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre POU GEOISE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte de la résolution proposée à l'Assemblée.

NT

AP

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'au titre de l'année 2018, Monsieur Alexandre POU GEOISE, gérant, ne percevra aucune rémunération en contrepartie de l'exécution de son mandat.

Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

SECONDE RESOLUTION

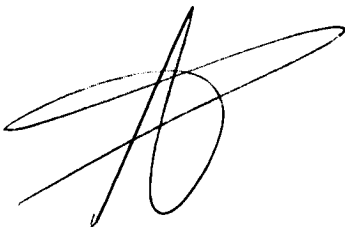
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits ou sera amené à souscrire au profit des salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant associé et l'associée présente.

Alexandre POU GEOISE



DAKIA ET THEVENIN ASSOCIES

SAS DAKIA ET THEVENIN ASSOCIES
63, rue Maurice le Boucher - 34070 MONTPELLIER
Tel : 06 72 42 30 95 - Mail : assistante@7ld.fr
Siret : 832 414 262 000 10
SAS au Capital de 5 000 €